

Tchad | Province du Lac
Matrice de suivi des déplacements (DTM)
Rapport Round 8 | Juillet 2019



Les activités de la DTM au Tchad sont soutenues par :

Juillet 2019

DTM



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Contenu du rapport

INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE	4
MÉTHODOLOGIE.....	4
LIMITES.....	5
POPULATIONS DEPLACÉES.....	6
Faits saillants.....	6
Profil démographique	7
Caractéristiques des sites et abris	8
Motifs de déplacement.....	9
PERSONNES DEPLACÉES INTERNES (PDI).....	10
Effectifs de population.....	10
Périodes de Déplacement.....	11
Provenance des PDI	11
RETOURNÉS.....	13
Effectifs de population.....	13
Périodes de Retour	14
Provenance des Personnes Retournées	14
ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES.....	15
Santé	16
Protection	17
Eau, hygiène et assainissement	18
Scolarisation.....	20

INTRODUCTION

La Matrice de Suivi des Déplacements, tiré de l'anglais *Displacement Tracking Matrix (DTM)*, est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) conceptualisé en 2004 qui permet de suivre les déplacements et la mobilité des populations. Elle relève des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les effectifs des populations, la localisation des personnes déplacées, les périodes de déplacement, leurs conditions de vie, et encore bien d'autres éléments, sont autant d'informations recherchées et collectées.

Ce huitième rapport de la DTM donne un aperçu de la situation dans la province du Lac au Tchad où les déplacements de populations sont dus à l'insécurité liée aux violences des groupes extrémistes armés. Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées auprès d'informateurs clés dans les lieux de déplacement, en proche collaboration avec les autorités locales et nationales, du 11 mars au 02 mai 2019.

La Matrice de Suivi des Déplacements (DTM) de l'OIM est présente dans le bassin du lac Tchad depuis 2014. Elle a été activée au Nigeria en juillet 2014, au Tchad en mai 2015 et au Cameroun en novembre 2015. Les activités DTM fournissent des informations cruciales à divers acteurs (partenaires humanitaires, partenaires de développement et partenaires gouvernementaux) sur le déplacement des populations afin d'apporter une réponse appropriée, tant au niveau de la sous-région qu'au niveau de chacun de ces pays. Ceux-ci sont touchés par la même crise dans des contextes similaires et les méthodologies utilisées par la DTM sont analogues, ce qui permet de comparer les tendances de déplacement dans la sous-région.



La DTM a identifié une population déplacée totale de 178 928 individus : 133 338 Personnes Déplacées Internes (PDI), 42 788 retournés et 2 802 ressortissants de pays tiers (RPT)



189 lieux de déplacement ont été évalués, comprenant 134 sites et 55 communautés hôtes



100% des populations déplacées le sont en raison du conflit armé qui a lieu dans la région



La population déplacée est composée à 44% d'hommes et à 56% de femmes



La taille moyenne des ménages déplacés est de 7 personnes par ménage



67% de la population déplacée est composée de mineurs ayant entre 0 et 17 ans



Les personnes de plus de 60 ans représentent 5% des personnes déplacées



74% des personnes déplacées identifiées vivent dans des sites alors que 26% vivent au sein des communautés hôtes

CONTEXTE

Depuis 2015, le Tchad fait l'objet d'attaques perpétrées par des groupes armés. Les attaques et les menaces récurrentes continuent de provoquer le déplacement des populations vivant dans la province du Lac ainsi que le retour des Tchadiens des pays frontaliers affectés par le conflit. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis en place la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix - DTM*) au Tchad en mai 2015 pour obtenir des informations précises et complètes sur les déplacements engendrés par la crise provoquée par les groupes armés. La mise en place de la DTM permet d'informer les partenaires humanitaires et gouvernementaux sur le déplacement et la mobilité dans la province du Lac.

La DTM vise à obtenir des informations de base sur les personnes déplacées au Tchad afin de faciliter la coordination de la réponse humanitaire et la fourniture d'assistance humanitaire dans le pays ainsi que la stabilisation économique de ces populations à travers l'aide au développement. La DTM met fréquemment à jour les informations obtenues, permettant aux acteurs humanitaires et gouvernementaux de répondre de la manière la plus appropriée et ciblée possible. Les activités de collecte se penchent particulièrement sur : la situation générale des personnes déplacées au plus petit niveau administratif ; les caractéristiques sociodémographiques des ménages déplacés ainsi que leurs vulnérabilités spécifiques ; les tendances générales de déplacement ; et les besoins sectoriels et les lacunes en termes de services fournis aux personnes déplacées.

MÉTHODOLOGIE

Au Tchad, la DTM mène des évaluations fréquentes et régulières auprès d'informateurs clés dans les localités identifiées comme accueillant des personnes déplacées. Lors de ce round, les équipes DTM ont collecté les données au travers d'entretiens avec les informateurs clés au niveau des sites et communautés hôtes. Les informateurs clés fournissent ainsi les estimations sur le nombre de personnes déplacées qui se trouvent dans leurs sites ou communautés hôtes, leurs provenances, ainsi que leur besoins et vulnérabilités. En plus d'entretiens avec les informateurs clés, dans chaque site ou communauté hôte, les données sur la composition des ménages ont été collectées auprès d'un échantillon de ménages déplacés afin de ressortir le profil démographique des populations déplacées.

La DTM suit les catégories de personnes suivantes : personnes déplacées internes, retournés (anciennes PDI et venant d'autres pays), et les ressortissants de pays tiers. Dans le cadre de ce rapport, ces personnes sont regroupées dans l'appellation de « personnes déplacées » :

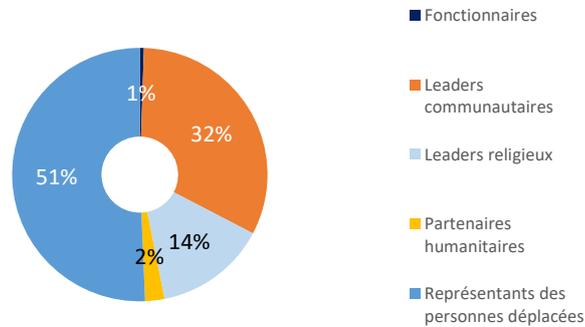
- *Personnes Déplacées Internes (PDI)* : « Personnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat ».
- *Retournés* : Cette catégorie inclut les anciennes Personnes Déplacées Internes et les Tchadiens étant rentrés d'un pays étranger. Les anciennes PDI sont des personnes qui s'étaient installées dans une autre localité au Tchad et sont depuis retournées dans leur lieu de résidence habituel. Les retournés d'autres pays sont des personnes qui avaient été déplacées ou avaient migré dans un autre pays et qui sont retournées au Tchad ou dans leur lieu de résidence habituel.
- *Ressortissant Pays Tiers (RPT)* : Les ressortissants de pays tiers sont des migrants internationaux en détresse originaires d'autres pays que celui qui est en crise.

Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées du 11 mars au 02 mai 2019 dans 189 lieux de déplacement¹ de la province du Lac. La collecte de données a été menée dans trois départements (sept sous-préfectures) de la province du Lac affectés par la crise : Fouli, Kaya et Mamdi.

¹ Dans ce rapport, « lieu de déplacement » fera ainsi donc référence soit aux sites, soit aux communautés hôtes dans lesquelles les personnes déplacées ont été identifiés durant ce round.

Durant ce round, les données ont été collectées au travers d'entretiens avec 2 742 informateurs clés. Les représentants de personnes déplacées ont constitué la majeure partie (51%) d'informateurs clés auprès desquels les données ont été collectées. Des leaders communautaires (32%) et des leaders religieux (14%) ont aussi constitué une partie importante d'informateurs clés.

Graphique 1 : Données démographiques des informateurs clés



LIMITES

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont des estimations obtenues par le biais d'entretiens avec les informateurs clés. Ainsi, afin d'assurer la fiabilité de ces estimations, les collectes de données ont été effectuées aux niveaux administratifs les plus bas : le site ou la communauté hôte. La zone géographique est ainsi réduite et cela permet d'assurer que les informateurs clés qui fournissent les données ont une connaissance approfondie de leurs zones.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2019, la situation sécuritaire dans la province du Lac s'est dégradée. L'accès à certaines zones est devenu très difficile pour les équipes de collecte, voire impossible. De même, l'accès aux zones présumément accessibles dépend du soutien des forces de sécurité. En effet, les escortes sécuritaires ne sont parfois pas disponibles, forçant les équipes de collecte à reprogrammer leurs activités. Il est possible que certaines zones de la province du Lac accueillant les personnes déplacées n'aient pas été évaluées. Ainsi, au cours du round 8, les équipes de collecte n'ont pas pu se rendre dans un certain nombre de villages situés dans les îles des sous-préfectures de Bol et Kangalam en raison de l'insécurité qui y prévaut.

POPULATIONS DEPLACÉES

Faits saillants



Personnes Déplacées Internes

133 338 individus

32 920 ménages

75% de la population mobile

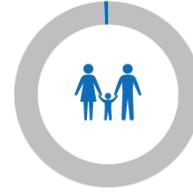


Retournés

42 788 individus

10 439 ménages

24% de la population mobile



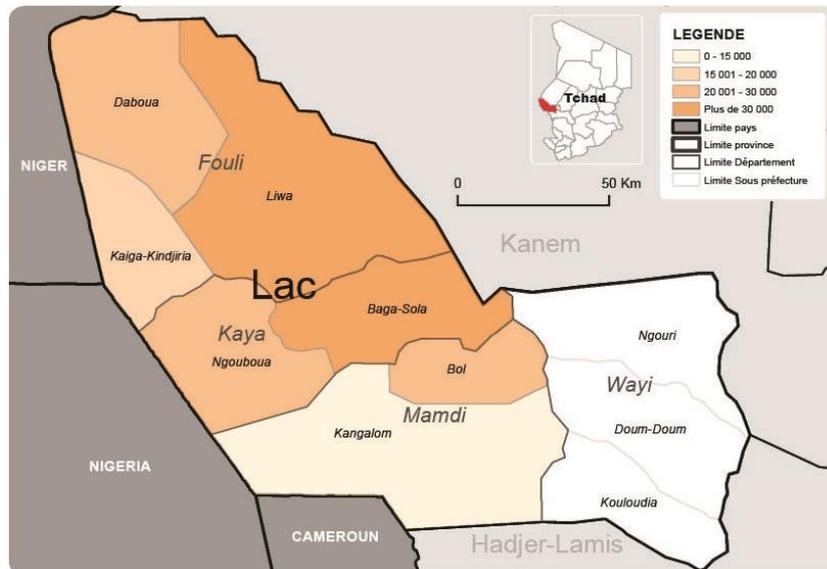
Ressortissants de Pays Tiers

2 802 individus

668 ménages

1% de la population mobile

Carte 1 : Populations déplacées par sous-préfecture



Lors de ce huitième round, un total de 178 928 individus (44 027 ménages) déplacés a été identifié contre 174 340 individus (43 291 ménages) identifiés durant le round précédent, soit une hausse de 3 pour cent. Cette hausse est principalement due aux récentes attaques armées de groupes extrémistes dans la province du Lac, qui ont engendré de nouveaux déplacements.

Comme lors du précédent round, la sous-préfecture de Liwa, dans le département de Fouli, et celle de Bagasola dans le département de Fouli, sont celles qui accueillent le plus grand nombre de personnes déplacées (accueillant respectivement 23% et 19% de personnes déplacées). Lors du précédent round ces sous-préfectures hébergeaient respectivement 21 et 20 pour cent de personnes déplacées. La hausse des personnes déplacées dans la sous-préfecture de Bagasola est principalement due aux nouveaux déplacements des personnes qui ont fui les îles du lac Tchad, principalement celles situés dans la sous-préfecture de Bol, pour se réfugier à Bagasola.

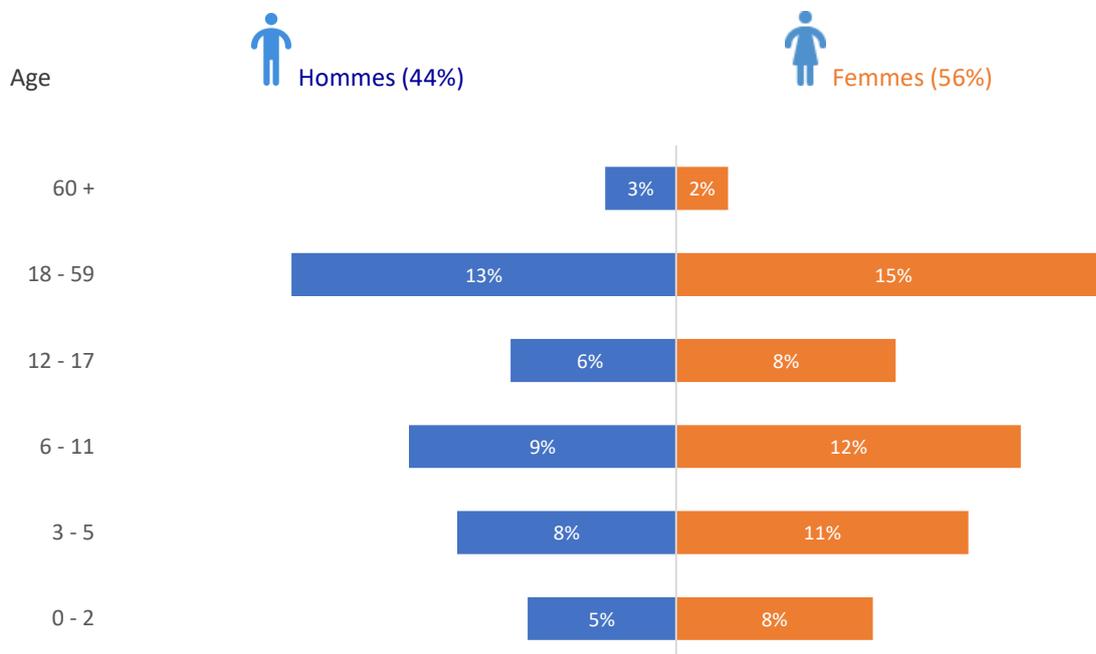
Tableau 1 : Représentation des déplacements par sous-préfecture (individus)

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# PDI	# individus retournés	# Ressortissants de Pays Tiers	# total des personnes déplacées	% personnes déplacées
Fouli	Daboua	44	22 599	1 253	218	24 070	13%
	Kaiga Kindjiria	10	14 843	2 607	0	17 450	10%
	Liwa	47	35 636	5 461	54	41 151	23%
Total Fouli		101	73 078	9 321	272	82 671	46%
Kaya	Baga Sola	16	21 740	13 020	105	34 865	19%
	Ngouboua	32	23 344	3 088	343	26 775	15%
Total Kaya		48	45 084	16 108	448	61 640	34%
Mamdi	Bol	19	9 871	10 530	117	20 518	11%
	Kangalam	21	5 305	6 829	1 965	14 099	8%
Total Mamdi		40	15 176	17 359	2 082	34 617	19%
Total		189	133 338	42 788	2 802	178 928	100%

Profil démographique

Les données démographiques ont été collectées auprès d'un échantillon de 15 283 ménages déplacés. Ces ménages étaient constitués de 103 224 individus. Les données indiquent que les femmes représentent la plus grande partie des personnes déplacées (56%), notamment les filles mineures qui représentent à elles seules 39 pour cent de personnes déplacées. Par ailleurs, plus des deux tiers des personnes déplacées (67%) sont des enfants. Il est à noter que 3 pour cent des hommes et 2 pour cent des femmes ont plus de 60 ans.

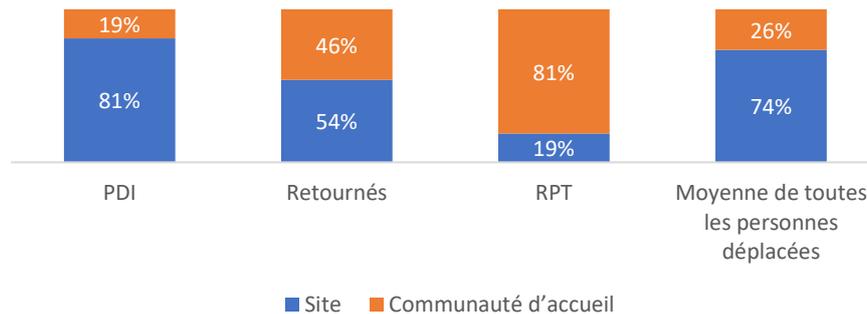
Graphique 2 : Répartition démographique de la population déplacée par âge et sexe



Caractéristiques des sites et abris

Contrairement aux autres pays de la sous-région affectés par la crise, les populations déplacées du Tchad résident en grande majorité dans des sites² et le reste dans des villages d'accueil³. En effet, 74 pour cent de la population mobile identifiée vit dans des sites, contre 26 pour cent vivant dans des communautés d'accueil. Cela peut notamment s'expliquer par la concentration de l'assistance humanitaire sur les sites plutôt que dans les communautés d'accueil, ce qui aurait vraisemblablement poussé certaines populations déplacées à s'établir dans des sites pour recevoir une assistance nécessaire.

Graphique 3 : Type de site de déplacement par catégorie de population mobile



Bien que la grande majorité de personnes déplacées réside dans des sites, cette proportion varie selon les catégories de déplacement. En effet, les personnes déplacées internes résident principalement dans des sites (81%). C'est également le cas des retournés, bien que dans une proportion moindre (54%). Enfin, les ressortissants de pays tiers sont la seule catégorie mobile résidant principalement dans les communautés d'accueil (81%). Les retournés ont tendance à s'installer dans les communautés d'accueil à leur arrivée, puis à les quitter pour s'installer dans des sites afin de recevoir une assistance humanitaire. Les déplacés internes ont plutôt tendance à s'installer en dehors des communautés hôtes et à se regrouper pour former un site afin de garder leur chefferie traditionnelle. Ces catégories ont tendance à se déplacer en groupe ou par village entier.⁴

Comme noté précédemment, la majorité des personnes déplacées réside dans des sites. Cependant, des différences sont observées entre sous-préfectures : pendant que presque toutes les personnes déplacées dans les sous-préfectures de Liwa (93%) et Bagasola (94%) résident dans des sites, dans les sous-préfectures de Kangalam (76%) et Bol (50%), une importante proportion réside dans les communautés hôtes.

² Camp de fortune, qui peut être situé sur un terrain public, privé, ou communal, dans lequel les personnes déplacées s'installent, généralement à la suite de négociations avec les propriétaires, les autorités ou la population locale.

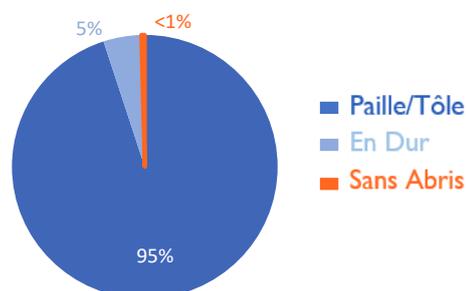
³ Les rapports de la DTM du Nigeria et du Cameroun sont disponibles sur les liens suivants : <https://displacement.iom.int/nigeria/> et <https://displacement.iom.int/cameroon/>

⁴ Rapport DTM sur les enquêtes d'intention de retour au Tchad – Round 1 – Page 8 : <https://displacement.iom.int/reports/tchad---enquete-sur-les-intentions-de-retour-1-27-fevrier---18-mars-2019>

Tableau 2 : Types de lieux de déplacement par sous-préfecture

Sous-préfecture	Lieu de déplacement	PDI	Individus retournés	RPT	Total des individus déplacés
Baga Sola	Site	93%	97%	0%	94%
	Communauté d'accueil	7%	3%	100%	6%
Bol	Site	98%	4%	100%	50%
	Communauté d'accueil	2%	96%	0%	50%
Daboua	Site	73%	73%	0%	72%
	Communauté d'accueil	27%	27%	100%	28%
Kaiga Kindjiria	Site	71%	61%	0%	70%
	Communauté d'accueil	29%	39%	0%	30%
Kangalam	Site	56%	2%	16%	24%
	Communauté d'accueil	44%	98%	84%	76%
Liwa	Site	93%	93%	0%	93%
	Communauté d'accueil	7%	7%	100%	7%
Ngouboua	Site	64%	77%	26%	65%
	Communauté d'accueil	36%	23%	74%	35%

Graphique 4 : Types d'abris



En termes d'abris, environ 95 pour cent des ménages déplacés vivent dans des abris en paille ou tôle. Le fait que la majorité des personnes mobiles (74%) réside dans des sites explique en partie la prévalence des abris en paille ou tôle. Ce pourcentage peut aussi être expliqué par la disponibilité immédiate des matériaux de construction traditionnels, dont les piquets en bois et la paille collectés en brousse, ainsi que les habitudes et capacités des personnes à construire ces types d'abris. De nombreux ménages déplacés résidant dans des

communautés hôtes sont aussi concernés par ce type d'abri d'urgence, ceux-ci étant parfois contraints à construire un abri de fortune dans la concession de la famille hôte du fait de l'espace limité des abris déjà occupés par la famille d'accueil. Les résultats montrent que 99 pour cent des personnes déplacées vivant dans des sites habitent dans des abris en paille ou tôle. Ce taux est de 86 pour cent pour celles vivant dans des communautés hôtes.

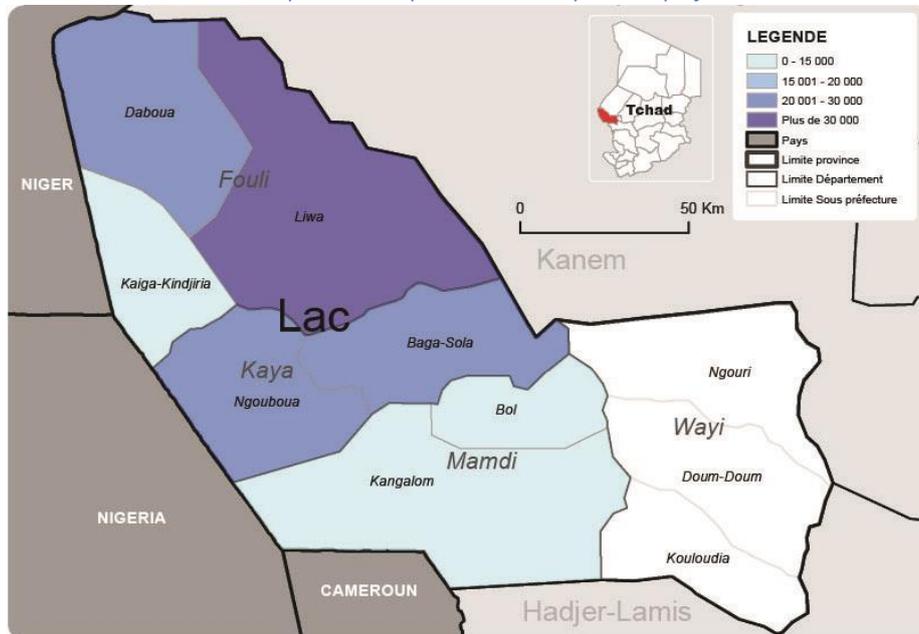
Motifs de déplacement

Toutes les personnes déplacées dans les zones évaluées l'ont été en raison du conflit lié aux groupes armés, directement ou indirectement. En effet, certains déplacements ont été provoqués par des attaques sur les villages de résidence ou des villages voisins. Les personnes retournées du Nigeria et du Niger sont des ressortissants tchadiens revenus au Tchad à la suite de la détérioration des conditions sécuritaires dans leur pays d'accueil (notamment en raison d'attaques de groupes extrémistes) ou à la recherche d'assistance après leurs premiers déplacements dus au conflit lié aux groupes armés. Il est à souligner que la majorité de ces retournés en provenance de l'étranger vivait au Niger ou au Nigeria depuis plusieurs années voire des générations.

PERSONNES DEPLACÉES INTERNES (PDI)

Effectifs de population

Carte 2 : Populations Déplacées Internes par sous-préfecture



Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce huitième round accueillent un total de **133 338 PDI** (32 920 ménages), tandis que ce nombre était estimé à **130 472** (32 782 ménages) lors du round précédent ; ceci représente une hausse de 2 pour cent. Celle-ci est due aux récentes attaques armées des groupes extrémistes dans la province du Lac, qui ont engendré de nouveaux déplacements. Le département de Fouli accueille un peu plus de la moitié de PDI des zones évaluées (55%). La sous-préfecture de Liwa, dans le même département, est celle accueillant le plus grand nombre de PDI (27%).

Tableau 3 : Population Déplacée Interne par département et sous-préfecture

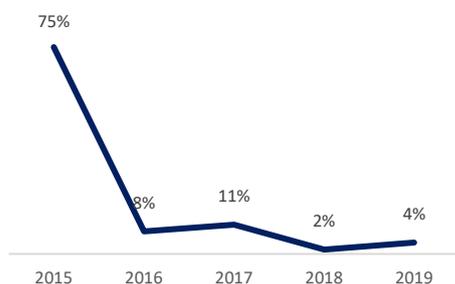
Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# PDI	% PDI
Fouli	Daboua	44	22 599	17%
	Kaiga Kindjiria	10	14 843	11%
	Liwa	47	35 636	27%
Total Fouli		101	73 078	55%
Kaya	Baga Sola	16	21 740	16%
	Ngouboua	32	23 344	18%
Total Kaya		48	45 084	34%
Mamdi	Bol	19	9 871	7%
	Kangalam	21	5 305	4%
Total Mamdi		40	15 176	11%
Total		189	133 338	100%

Périodes de Déplacement

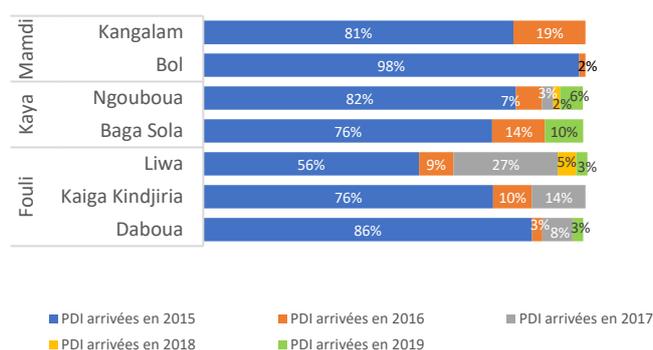
La présente section porte sur les périodes de déplacement des PDI toujours déplacées à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient déplacées mais qui sont depuis rentrées chez elles. De ce fait elle ne présente ni l'évolution globale ni le nombre cumulatif des déplacements pour une année donnée mais rend compte des périodes marquant le début du déplacement des personnes actuellement déplacées.

Les PDI se trouvant dans les zones localisées ont été en majorité déplacées en 2015 : 75 pour cent de PDI s'étaient déplacées durant cette année. Une grande partie des PDI (11%) s'est aussi déplacée au courant de l'année 2017.

Graphique 5 : Périodes de déplacement des PDI



Graphique 6 : Périodes de déplacement des PDI par sous-préfecture



Le pic de déplacements observé en 2015 est le résultat de la multiplication des attaques armées commises par des groupes extrémistes dans la région, et en particulier dans les îles du lac Tchad, dans la zone frontalière du Nigeria et du Niger, suite auxquelles les résidents ont été contraints de quitter les îles pour gagner la terre ferme en quête de meilleures conditions de sécurité. En effet, 75 pour cent des PDI s'étaient déplacées en 2015. Depuis lors, une baisse importante des déplacements a été observée. Cette baisse pourrait être expliquée par le fait que le nombre d'attaques des groupes armés a diminué suite au renforcement de la sécurité par le gouvernement, dans la province du Lac, et du fait d'une plus grande présence des forces armées. L'année 2018 a été celle durant laquelle il y a eu le moins de déplacements parmi les quatre dernières années (2% des PDI se sont déplacées durant cette année). Cependant, une augmentation du nombre de déplacements a été observée lors des cinq premiers mois de l'année 2019, liée aux attaques armées des groupes extrémistes qui se sont multipliées durant cette période. Ceci se reflète dans le fait que 4 pour cent des PDI ont été déplacées entre janvier et mai 2019, soit plus que le nombre de PDI déplacées pour toute l'année 2018. Cette tendance pourrait continuer au vu de l'importance des déplacements observés par l'outil de suivi des urgences mis en œuvre par la DTM pour récolter les informations sur les déplacements soudains.⁵

Les périodes de déplacement illustrées ci-dessus mettent également en avant le caractère prolongé et persistant des déplacements, puisque 94 pour cent des personnes déplacées internes le sont depuis avant 2018.

Provenance des PDI

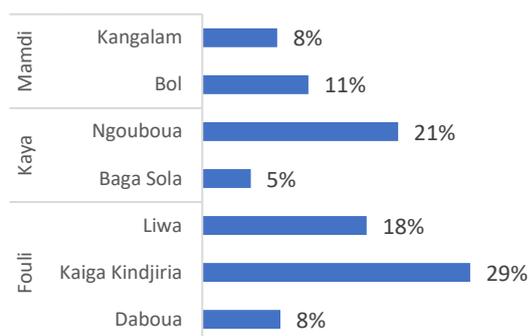
Toutes les personnes déplacées internes résidaient dans la province du Lac avant leurs déplacements. Les sous-préfectures de Kaiga-Kindjiria (29%) et Ngouboua (21%) constituent les principales provenances de PDI.

Les données indiquent que la plupart des mouvements de PDI se sont faits à l'intérieur des sous-préfectures (71%). Cela signifie que, dans leur fuite au moment du déplacement, la majorité des PDI n'ont pas quitté leur sous-préfecture d'origine. Cette tendance est notamment observée à Kaiga-Kindjiria, Ngouboua, Bol et

⁵ <https://displacement.iom.int/reports/tchad---suivi-des-urgences-fevrier---juin-2019> - Tableau de bord des mouvements soudains observés par l'outil de suivi des urgences entre Février et Juin 2019

Kangalam, où aucun ménage déplacé interne n'a quitté sa sous-préfecture d'origine. Les PDI s'étant déplacées hors de leur sous-préfecture d'origine n'ont, pour la plupart, pas quitté le département : parmi les 29 pour cent de PDI ayant fui hors de leurs sous-préfectures, 20 pour cent se sont retrouvées dans d'autres sous-préfectures du même département. Cependant, Bagasola est la seule préfecture qui accueille des PDI venant en majorité des sous-préfectures d'autres départements. En effet, 51 pour cent de PDI se trouvant à Bagasola résidaient dans une sous-préfecture d'un autre département (en majorité de Bol et Kangalam dans le département de Mamdi).

Graphique 7 : Provenance des PDI



Graphique 8 : Type de provenances des PDI

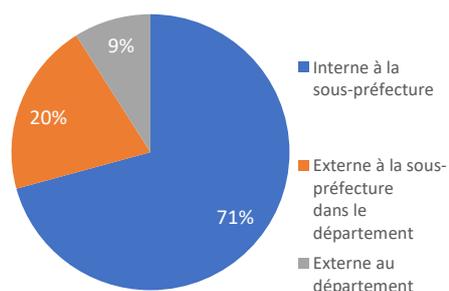


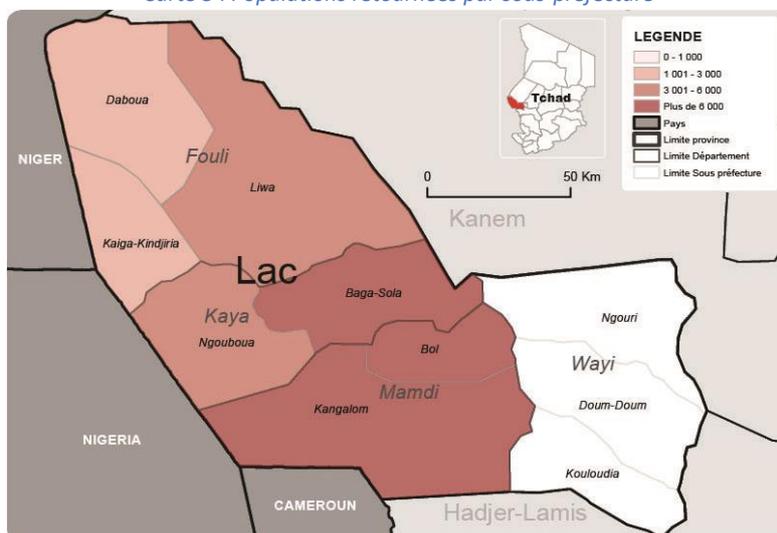
Tableau 4 : Type de provenance des PDI par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	Interne à la sous-préfecture	Externe à la sous-préfecture dans le département	Externe au département
Fouli	Daboua	49%	49%	1%
	Kaiga Kindjiria	100%	0%	0%
	Liwa	65%	34%	2%
Kaya	Baga Sola	32%	17%	51%
	Ngouboua	100%	0%	0%
Mamdi	Bol	100%	0%	0%
	Kangalam	100%	0%	0%
Moyenne		71%	20%	9%

RETOURNÉS

Effectifs de population

Carte 3 : Populations retournées par sous-préfecture



Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce huitième round accueillent un total de **42 788 retournés** (10 439 ménages), alors que lors du round précédent ce nombre était estimé à **41 199 individus** (9 868 ménages). Ceci représente une hausse de 4 pour cent. Cette hausse reflète le retour continu de personnes affectées par le conflit. Même si le conflit reste le principal motif derrière le retour des individus, ceux-ci retournant au Tchad suite à une attaque ou à la dégradation des conditions sécuritaires dans le pays d'accueil, d'autres retournent au Tchad à la recherche d'assistance humanitaire. C'est ainsi le cas des personnes retournées au Tchad au cours de la dernière période d'observation : celles-ci se sont déplacées soit à la recherche d'assistance après avoir été déplacées par le conflit lié aux groupes armés, soit de manière plus générale à la recherche de meilleures conditions de vie. Par ailleurs, certaines zones de pêche au Niger, dans la région de Diffa en particulier, ont été interdites d'accès à cause de l'insécurité engendrée par la présence des groupes extrémistes dans ces zones. En conséquence, de nombreuses personnes sont retournées au Tchad pour effectuer leurs activités de pêche.

Ces retours en provenance du Niger et Nigeria ont notamment été observés dans les sous-préfectures de Daboua et Liwa, où la distribution de vivres a déjà été effectuée respectivement dans 82 et 74 pour cent de sites. La recherche d'aide semble donc être le principal facteur poussant ces personnes à aller dans ces sous-préfectures.

La majorité de ces retournés en provenance de l'étranger vivait au Niger ou au Nigeria depuis plusieurs générations. Leur retour au Tchad ne veut pas dire qu'ils vivent dans leurs lieux d'origine, et leur situation est donc analogue, pour la plupart, à celle des PDI.

Le département de Mamdi est celui où réside le plus grand nombre des retournés des zones évaluées (41%). Cependant, la sous-préfecture de Bagasola dans le département de Kaya est celle accueillant le plus grand nombre de personnes retournées (30%), suivie de Bol (25% ; département de Mamdi).

Tableau 5 : Population retournée par département et sous-préfecture

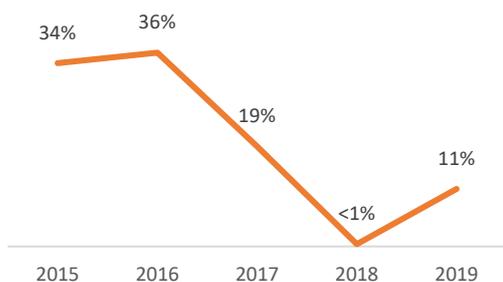
Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# individus retournés	% individus retournés
Fouli	Daboua	44	1253	3%
	Kaiga Kindjiria	10	2607	6%
	Liwa	47	5461	13%
Total Fouli		101	9321	22%
Kaya	Baga Sola	16	13020	30%
	Ngouboua	32	3088	7%
Total Kaya		48	16108	38%
Mamdi	Bol	19	10530	25%
	Kangalam	21	6829	16%
Total Mamdi		40	17359	41%
Total		189	42788	100%

Périodes de Retour

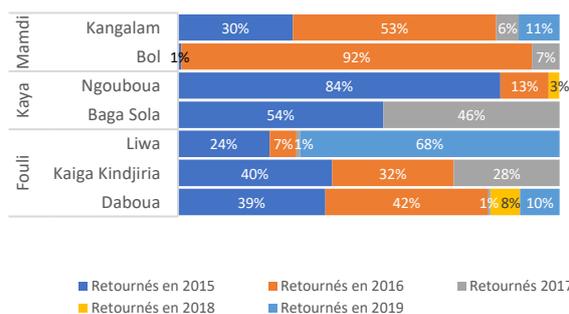
Les années 2015 et 2016 sont celles durant lesquelles le plus grand nombre de retours vers le Tchad a eu lieu. Ces deux années correspondent aux périodes où les attaques des groupes armés étaient les plus nombreuses et les plus dévastatrices au Niger et Nigeria.

Il est à signaler que tandis que les retours entre 2015 et 2017 en provenance du Niger et Nigeria étaient dus aux attaques armées, ceux de 2019 étaient d'avantage liés à la recherche d'assistance ou de meilleures conditions de vie en général. En effet, la majorité des personnes a quitté le Niger en 2019 à la suite de la rupture de l'assistance humanitaire dans leurs lieux de provenance et sont venues au Tchad à la recherche d'aide humanitaire.

Graphique 5 : Périodes de retour



Graphique 6 : Périodes de retour par sous-préfecture



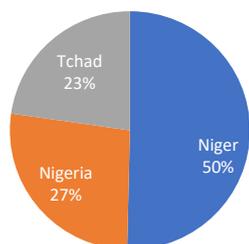
Provenance des Personnes Retournées

La majorité de personnes retournées identifiées dans les zones évaluées sont venues de l'étranger (77%). La moitié des retournés viennent du Niger (50%). Une grande partie de ces retournés venant du Niger et du Nigeria reviennent des régions affectées par la violence des groupes armés : la population retournée provenant du Nigeria revient de Kukawa, dans l'Etat de Borno, qui est particulièrement affecté par la violence des groupes extrémistes. De même la grande majorité des retournés en provenance du Niger revient de la région de Diffa (29% du département de N'guigmi et 18% de celui de Diffa) qui est également la région du Niger la plus affectée

par la violence des groupes extrémistes. Au Tchad, les départements de Mamdi (19%) et Kaya (3%) ont été les deux seuls départements d'où les retournés sont venus.

Toutes les personnes retournées en provenance du Tchad (anciennes PDI) sont accueillies dans les sous-préfectures de Bol et Kangalam. En effet, les îles du lac Tchad sont en majorité situées dans ces deux sous-préfectures. Lors des attaques armées, les personnes quittent souvent les îles pour se réfugier vers la terre ferme, et retournent chez elles lorsque la situation s'améliore. Des mouvements pendulaires entre ces îles et la terre ferme sont donc observés régulièrement selon l'évolution du contexte sécuritaire, mais aussi parfois selon l'assistance humanitaire disponible dans les sites de déplacement qui se trouvent sur la terre ferme, qui concentre la majeure partie de l'aide humanitaire compte tenu de l'accessibilité difficiles des îles.

Graphique 7 : Pays de provenance de retournés



Graphique 8 : Département de provenance de retournés

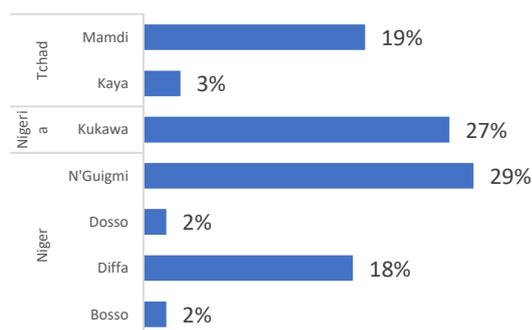


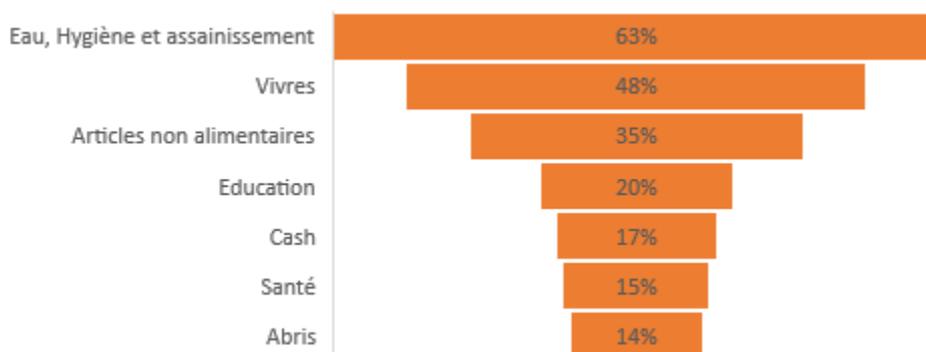
Tableau 6 : Provenances de retournés par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	% retournés en provenance du Niger	% retournés en provenance du Nigeria	% retournés en provenance du Tchad
Fouli	Daboua	100%	0%	0%
	Kaiga Kindjiria	100%	0%	0%
	Liwa	100%	0%	0%
Kaya	Baga Sola	86%	14%	0%
	Ngouboua	12%	88%	0%
Mamdi	Bol	3%	46%	51%
	Kangalam	6%	30%	64%

ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES

Les niveaux d'assistance et d'accès aux services varient en fonction des secteurs et des lieux. Les informateurs clés ont déclaré que les assistances en eau, hygiène et assainissement et la distribution de vivres ont été les principaux domaines d'assistance reçus par la plupart de lieux de déplacement. En effet, les assistances en eau, hygiène et assainissement et la distribution de vivres ont été reçues respectivement dans 63 et 48 pour cent de lieux de déplacement. Toutefois, dans le cadre de ces évaluations DTM, le niveau d'assistance apporté dans chaque lieu de déplacement n'a pas été évalué. Ainsi, le fait que les informateurs clés aient indiqué qu'un lieu a reçu une assistance ne signifie pas que l'aide ait été apportée à toutes les personnes déplacées se trouvant sur le lieu.

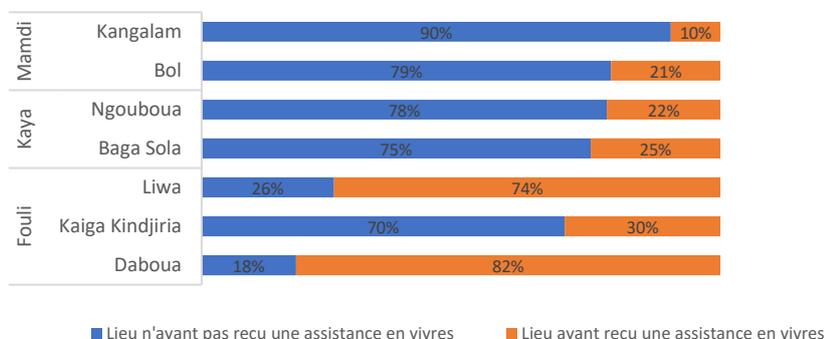
Graphique 10 Principaux types d'assistance reçus en pourcentage de lieux de déplacement



Sécurité alimentaire

Le déplacement de personnes a généralement un impact négatif sur leur sécurité alimentaire, notamment dans un contexte où l'élevage, l'agriculture et la pêche sont des secteurs majeurs d'activité et de source alimentaire. La proportion de lieux ayant reçu cette assistance n'est pas la même dans toutes les sous-préfectures. Daboua et Liwa, dans le département de Fouli, sont les sous-préfectures dans lesquelles une distribution de vivres a eu lieu dans une grande majorité de lieux de déplacement (82% à Daboua et 74% à Liwa). En même temps, la majorité de lieux de déplacements dans les sous-préfectures de Kangalam (90%) n'a pas reçu de distribution de vivres.

Graphique 11 Assistance en vivres par sous-préfecture

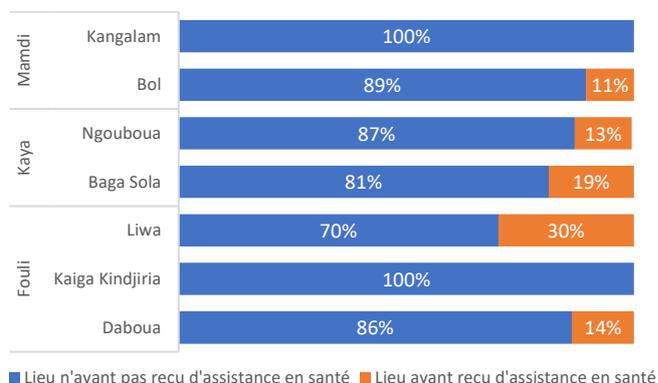


Santé

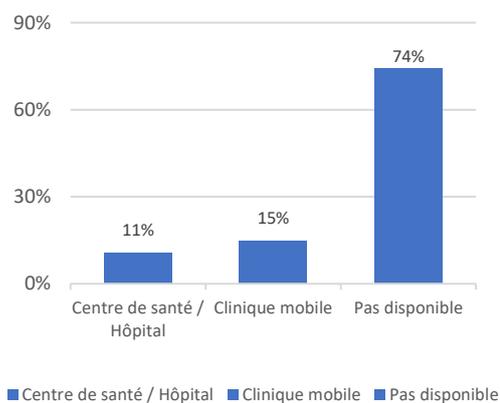
La majorité des lieux de déplacements dans les sous-préfectures n'a pas reçu d'assistance en santé. En effet, 85 pour cent des lieux des déplacements n'ont pas encore reçu ce type d'assistance. La sous-préfecture de Liwa est celle ayant le plus de lieux de déplacements ayant reçu une assistance en santé. En effet, 30 pour cent des lieux de déplacement dans cette sous-préfecture ont déjà reçu ce type d'assistance. Ce pourcentage est encore plus bas dans les autres sous-préfectures. Par exemple, les lieux de déplacement situés à Kangalam et Kaiga Kindjira n'ont reçu aucune assistance en santé.

Soixante-quatorze pour cent de lieux de déplacement évalués n'ont pas de services de santé disponibles. Quinze pour cent des lieux de déplacements ont accès à des cliniques mobiles, tandis que 11 pour cent ont des centres de santé ou hôpitaux à proximité.

Graphique 12 Assistance en santé par sous-préfecture



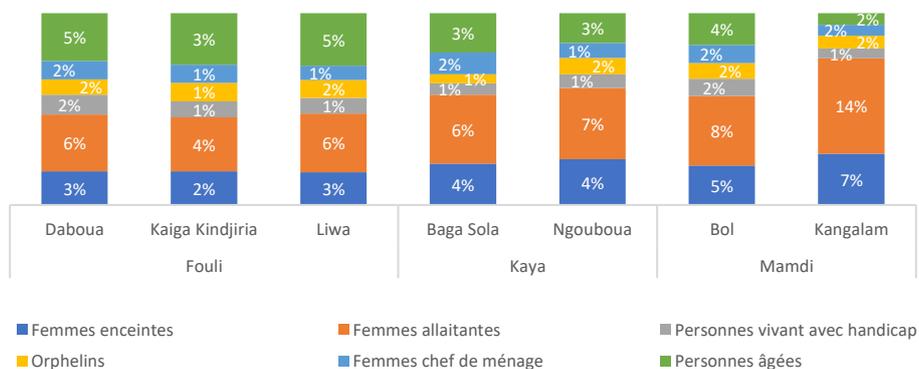
Graphique 13 Disponibilité de services de santé



Protection

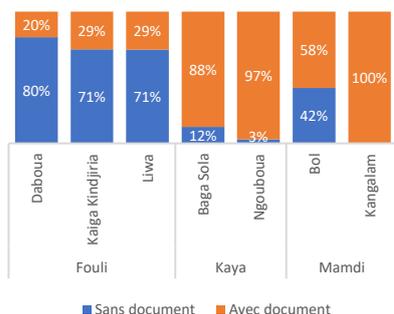
Les évaluations effectuées dans les lieux de de déplacement dans la province du Lac incluent un nombre limité d'indicateurs relatifs à la protection, dont les vulnérabilités et la possession de documents d'identité. Les femmes allaitantes représentent une proportion assez importante de personnes déplacées dans toutes les sous-préfectures, Kangalam (14%) et Bol (8%) étant les sous-préfectures dans lesquelles les proportions de femmes allaitantes sont les plus élevées. Le nombre de personnes âgées parmi les populations affectées est également relativement important, notamment à Daboua et Liwa, où elles représentent 5 pour cent de toute la population déplacée dans chacune de ces sous-préfectures.

Graphique 13 Principales vulnérabilités par sous-préfecture

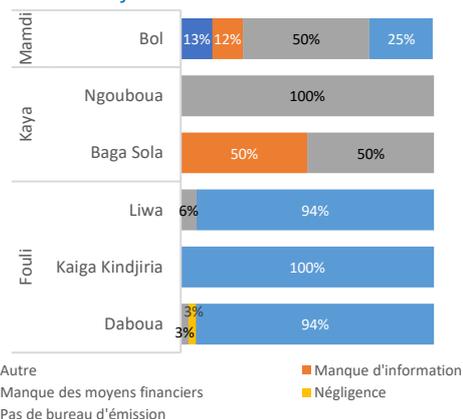


Dans la majorité de lieux des déplacements des sous-préfectures des départements de Kaya et Mamdi, les personnes déplacées possèdent des documents d'identification (à Bagasola 88%, Ngouboua 97%, Bol 58% et Kangalam 100%). En revanche, dans les sous-préfectures du département de Fouli, seule une minorité des personnes dans les lieux de déplacement ont des documents d'identification (20% à Daboua, 29% à Kaiga Kindjiria et 29% à Liwa). La principale raison de ce manque de documents d'identification dans ces sous-préfectures est l'absence de bureaux d'émission de ce type documents : c'est ainsi le cas dans 94 pour cent des lieux de déplacement de la sous-préfecture de Liwa, tandis que ce pourcentage s'élève à 100 pour cent à Kaiga Kindjiria et 94 pour cent à Daboua.

Graphique 14 Possession des documents d'identification



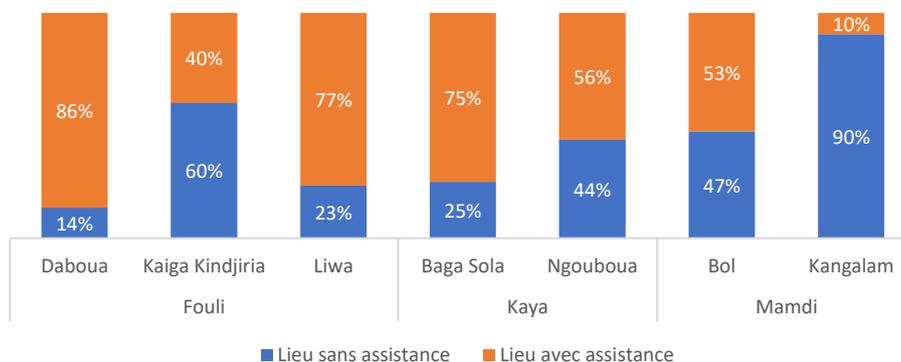
Graphique 15 Raison de manque des documents d'identification



Eau, hygiène et assainissement

Selon les informateurs clés, une assistance en eau, hygiène et assainissement a été apportée dans la majorité de lieux de déplacements évalués (63%), notamment à Daboua, Liwa et Bagasola, où respectivement 86 pour cent, 77 pour cent et 75 pour cent de lieux évalués ont déjà reçu ce type d'assistance. Cependant, dans les deux sous-préfectures de Kangalam et Kaiga Kindjiria, la plupart des lieux de déplacements n'a pas encore reçu d'assistance en eau, hygiène et assainissement : Seuls 10 pour cent à Kangalam et 40 pour cent à Kaiga Kindjiria.

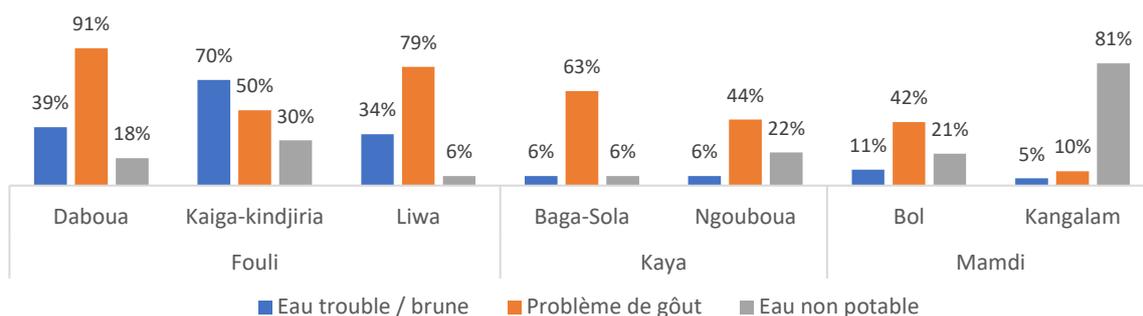
Graphique 15 Assistance en eau, hygiène et assainissement par sous-préfecture



Difficultés liées à la qualité de l'eau

Les informateurs clés ont indiqué des difficultés liées à la qualité de l'eau que les personnes déplacées rencontrent. Les problèmes de goût de l'eau sont particulièrement élevés dans les lieux de déplacement de Daboua et Liwa : respectivement dans 91 pour cent et 79 pour cent de lieux évalués dans ces sous-préfectures.

Graphique 16 Problèmes liés à la qualité de l'eau par sous-préfecture

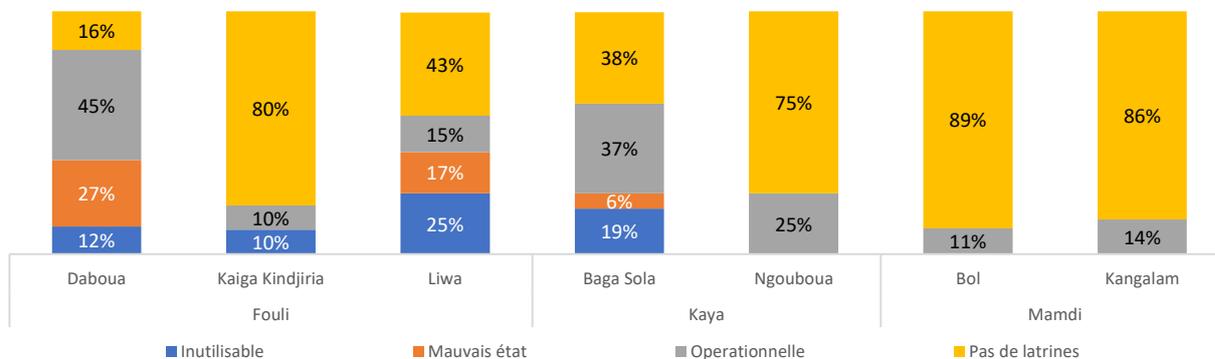


Disponibilité et état des latrines dans les lieux de déplacement évalués

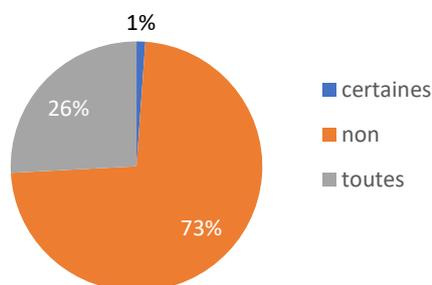
Selon les données collectées auprès des informateurs clés, la disponibilité et l'état des latrines varient d'une sous-préfecture à une autre. Daboua (45%) et Bagasola (37%) sont les deux sous-préfectures ayant abritant la plus grande proportion de lieux de déplacement ayant des latrines opérationnelles. En revanche, à Bol, Kangalam et Kaiga Kindjiria, sont les sous-préfectures dans lesquelles la grande majorité de lieux de déplacement n'a pas de latrines, avec respectivement 11 pour cent, 14 pour cent et 20 pour cent de lieux de déplacements ayant des latrines.

Les données démontrent par ailleurs que même lorsque les latrines sont disponibles, elles ne sont pas séparées entre les femmes et les hommes dans la plupart des lieux de déplacement. En effet, pour 73 pour cent de lieux de déplacement qui ont des latrines, elles ne sont pas séparées entre les femmes et les hommes.

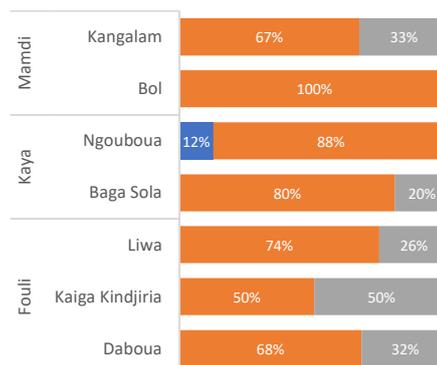
Graphique 17 Etat de latrines par sous-préfecture



Graphique 18 Séparation de latrines entre femmes et hommes



Graphique 19 Séparation des latrines par sous-préfecture

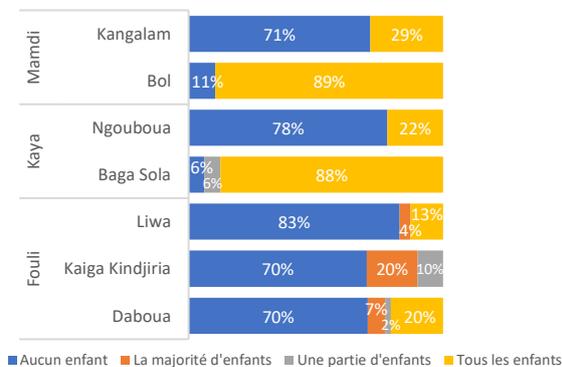


Scolarisation

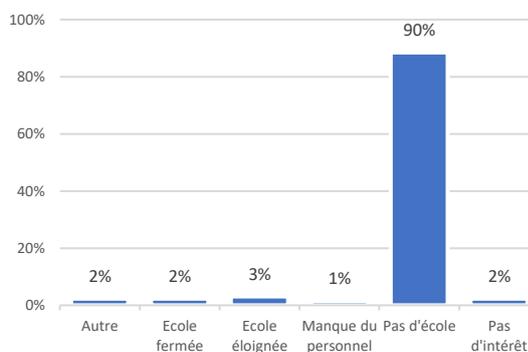
Dans la majorité de lieux de déplacements (63%), aucun enfant ne va l'école. À Kaiga-Kindjiria, par exemple, dans 70 pour cent de lieux de déplacement évalués, aucun enfant ne fréquente d'école. Ce pourcentage s'élève à 83 pour cent dans la sous-préfecture de Liwa. En revanche, à Bol et Bagasola, c'est dans respectivement seuls 11 et 6 pour cent de lieux de déplacement évalués dans ces sous-préfectures, qu'aucun ne fréquentent une école.

La raison principale pour laquelle les enfants déplacés ne fréquentent pas d'école est l'absence d'écoles dans les lieux de déplacement : cette raison a été évoquée dans 90 pour cent des lieux de déplacement.

Graphique 20 Accès à l'école par sous-préfecture



Graphique 21 Raisons de non-scolarisation d'enfants



Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Les données brutes sur base desquelles ce rapport a été élaboré sont disponibles sur le site internet de la DTM mentionné ci-dessous. En cas de besoin d'appui aux analyses approfondies, les partenaires peuvent contacter la DTM Tchad à travers le courriel ci-dessous.

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée, ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit: "Source: Organisation Internationale pour les Migrations [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)"

Organisation Internationale pour les Migrations
Quartier Klemat. Rue 3044. BP 6450
N'Djamena
Tchad
Tel.: +235 22 52 53 62
E-mail : dtmtchad@iom.int
Site internet : <https://displacement.iom.int/chad>

